**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PALM - Axes forts de transports publics urbains

Choix provisoire de la technologie du tram

Réunis au sein d'une délégation politique en charge du projet des axes forts, les représentants de l'agglomération Lausanne-Morges ont décidé de retenir provisoirement la technologie du tram sur voie ferrée à écartement normal pour la suite des études. Le choix final interviendra en décembre prochain, au terme des études d'avant-projet qui démarrent ces jours, suite à l'adoption du crédit d'étude.

Mardi 24 mars, le Grand Conseil accordait les crédits d'étude d'un montant de 31'501'000 francs pour le projet des axes forts de transports publics urbains du PALM. Les études d'avant-projet peuvent donc démarrer; elles doivent se terminer d'ici la fin 2009, date limite pour déposer l'avant-projet à la Confédération. La décision sur le financement fédéral pour la première étape interviendra à la fin 2010.

Les principaux mandats d'étude ont été adjugés et entreront immédiatement en vigueur à la publication du décret dans la Feuille des avis officiels du mardi 7 avril.

L'élaboration de l'avant-projet nécessite un choix technologique préalable. Afin de faire ce choix sur la base de critères sûrs, la délégation politique des axes forts a mandaté à la fin 2008 un collège d'experts composé de trois spécialistes provenant de Genève, Zurich et Paris. Trois technologies ont été examinées :

- tramway fer sur voie à écartement normal : technologie de la grande majorité des nouveaux tramways d'Europe occidentale, par exemple en France (Strasbourg, Lyon, etc.) ou en Espagne (Tenerife, Valencia, etc.). L'écartement normal est par ailleurs celui des trains CFF et du m1;

- tramway fer à écartement métrique (tramways de Suisse);

- tramway sur pneu : technologie récente, en exploitation à Clermont-Ferrand et

Padoue.

Au terme de son expertise, le collège d'experts a conclu que les trois technologies sont compatibles avec le projet lausannois et qu'elles ne présentent pas de différence significative en termes de coûts. La technologie fer présente cependant une plus large diffusion et, de ce fait, une offre industrielle plus importante. Par ailleurs, le choix de l'écartement normal permet d'envisager à long terme des synergies avec le m1 ou le réseau CFF présents dans l'agglomération lausannoise.

Sur la base de cette expertise, la délégation politique des axes forts a donc décidé de retenir le tram sur voie ferrée normale pour les études d'avant-projet. Ce choix technologique est compatible avec les deux tracés à étudier vers le nord de Lausanne. Cependant la délégation politique se réserve de revenir sur cette décision, si l'avant-projet met en évidence un avantage déterminant pour une autre technique. La décision définitive interviendra à la fin 2009 au vu des résultats de l'avant-projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 avril 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

François Marthaler, chef du Département des infrastructures, président de la délégation politique "Axes forts", 021 316 70 01